

# Certificat d'inscription scolaire 2025-2026

(A présenter à Madame la Directrice pour l'inscription définitive)

## Motifs de la demande :

- 1<sup>ère</sup> inscription de l'enfant à Saint-Paul de Varces
- Changement d'école suite à un déménagement
- Cocher cette case, si vous arrivez à Saint-Paul de Varces et avez une demande de dérogation

Niveau scolaire pour la rentrée scolaire 2025-2026 : .....

## **L'enfant**

Nom Prénom : \_\_\_\_\_ Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Vous sollicitez une inscription :  maternelle  élémentaire

Dernier établissement fréquenté : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

## **Ses responsables légaux :**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

## **Lieu de résidence principal de l'enfant :**

N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Nom du demandeur : \_\_\_\_\_

Signature :

---

## **Partie réservée au service scolaire :**

### Documents présentés et contrôlés :

Livret de famille :  oui  non

Justificatif de domicile :  oui  non

*Si besoin, attestation d'hébergement accompagné d'un justificatif de domicile, de la pièce d'identité de l'hébergeant*

En cas de divorce, photocopie du jugement fixant la résidence de l'enfant :  oui  non

Acceptation de l'inscription le :

Cachet et signature :

## Documents à présenter obligatoirement

① le livret de famille.

② Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si vous êtes hébergés : joindre une attestation sur l'honneur d'hébergement signée par l'hébergeant et la famille hébergée, ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois et une photocopie de sa carte d'identité.

## Documents à présenter suivant les situations

### **Parents divorcés ou séparés avec jugement**

- ♦ Jugement fixant la résidence de l'enfant

### **Parents séparés sans, ou en attente de jugement**

- ♦ Attestation sur l'honneur de résidence, l'un des parents indique obligatoirement son domicile pour définir l'école que l'enfant fréquentera.

**Après la remise par la mairie du certificat d'inscription, prendre rendez-vous le plus rapidement possible auprès de la directrice de l'école pour valider l'inscription.**

Madame Lise RIVIERE Tél : 04 76 72 82 62

Mail : ce.0381153x@ac-grenoble.fr

### **Documents à fournir à l'école :**

- ♦ Certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé.
- ♦ Copie des vaccinations

Les informations recueillies dans ce questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement. La base légale du traitement est la norme simplifiée NS-058. Les données du questionnaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, le certificat d'inscription scolaire ne pourra être validé et l'inscription à l'école de la commune ne pourra être enregistrée. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la directrice de l'école et le service jeunesse.

Elles sont conservées pendant une année selon l'art 3 n°2015-433 du 10 dec 2015 portant adoption d'une norme simplifiée relative aux traitements automatisés des données à caractère personnel mise en œuvre par les collectivités territoriales et les personnes morales de droit public et de droit privé gérant un service public aux fins de gérer les services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extra-scolaires et de petite enfance.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Mme LEMOINE Julie [servicejeunesse@saintpauldevarces.fr](mailto:servicejeunesse@saintpauldevarces.fr), 04 76 72 81 88, Place de l'Eglise 38760 Saint-Paul de Varcès.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.